OFFRE DE PRIX / DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE

Prix Total Hors TVA en GNF	Prix Unitaire Hors TVA en GNF	ondmoN ruol sb	91inU	Quantité	Description	οN
-					HONOKVIKE	
000 000 99	I 400 000	01⁄2	betsoune	I	Consultant Principale spécialiste de la santé	7
000 000 9€	1 200 000	30	betsonne	I	Consultant associé spécialiste de suivi et évaluation	{
19 200 000	000 001	12	personne	t	4 enquêteurs	t
19 800 000	000 006	22	Unité	1	Location vehicule et carburant	9
74 000 000	000 009	07	9inU		Frais globale des dépenses sur le terrain (hôtel, transport et perdieme, communication (Supperviseur+consutant)	g
122 000 000					JATOT	L
10 820 000					Frais administratifs 7%	8
165 850 000					TATOT	(

Remarque importante: La législation fiscale guinéenne est d'application. Il sera retenu à la source 15% sur les revenus non-salariaux (Art 198 du code général des impôts) si le prestataire ne possède pas de NIF en Guinée (=contractant sans domicile fiscal en Guinée). Le montant prélevé le cas échéant sera reversé au fisc guinéen par Enabel. Prière donc de tenir compte de cette retenue lors de l'établissement de l'offre financière. Cependant si le soumissionnaire a son siège fiscal dans un pays qui a conclus un accord de non double imposition avec la Guinée (actuellement la France, le Maroc et la Tunisie), cette retenue ne sera pas appliquée.

Le prestataire de services est censé avoir inclus dans ses prix tous les frais possibles grevant les services, à l'exception de la TVA. Sont notamment inclus dans ses prix :

- Les honoraires et les per diem.
- Les frais administratifs et de secrétariat.
- Le coût de la documentation relative aux services et éventuellement exigée par le pouvoir adjudicateur.
- La production et la livraison de documents ou de pièces liés à l'exécution des services
- Tous les frais, coûts de personnel et de matériel nécessaires pour l'exécution du présent marché.
- La rémunération à titre de droit d'auteur.
- L'achat ou la location auprès de tiers de services nécessaires pour l'exécution du marché
 Les droits de douane et d'accise relatifs au matériel et aux produits utilisés
- Les billets d'avion pour les voyages internationaux autorisés préalablement par Enabel seront remboursés sur présentation et acceptation de la facture plus le billet de voyage, ils ne doivent

pas être inclus dans le prix homme-jour.

Les frais d'ateliers, d'échanges et de restitution seront couverts par Enabel. * Conformément à l'article 7 de l'annexe 3 (Prix – cf. Art 32 § 3 de l'AR du 18 avril 2017) des

conditions du marché Livraison :

Сопакту	LIEU DE MISE EN ŒUVRE :
45 jours de calendrier à compter de la commande	DELAI DE MISE EN ŒUVRE :

SIGNATURE AUTORISEE :